Envoyé en préfecture le 30/04/2026
Reçu en préfecture le 30/04/2026
Publié le
ID : 056-200067932-20260416-260416_DEL02-DE

GOLFE DU MORBIHAN
VANNES AGGLOMÉRATION

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 16 AVRIL 2026

Le Conseil Communautaire, convoqué par courriel en date du 9 avril 2026, s'est réuni le jeudi 16 avril 2026, à 18h, dans les locaux de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, au 30 rue Alfred Kastler, PIBS 2, à VANNES, sous la Présidence de Monsieur David ROBO, Président.

Etaient présents :

ARRADON	: Jean - Philippe PERIES - Catherine CHAIZE
ARZON	: Olivier DENFER
BADEN	: Christophe BEDARD - Elise FERRY
BRANDIVY	: Guillaume GRANNEC
COLPO	: Freddy JAHIER
ELVEN	: Philippe SIMON - Michèle MAINGUY - Marie LE BOTERFF
GRAND-CHAMP	: Julian EVENO - Christine ROYER
ILE-AUX-MOINES	: Christophe TATTEVIN
ILE D'ARZ	: Hervé LE BOURDIEC
LARMOR-BADEN	: Claire BRABEC
LA TRINITE-SURZUR	: Sandrine CADORET
LE BONO	: François VAILLANT - Clara BOSZNAY
LE HEZO	: Philippe GAIN
LE TOUR-DU-PARC	: Isabelle LOUIS
LOCMARIA-GD CHAMP	: Lionel ULVOA
LOCQUELTAS	: Michel GUERNEVE
MEUCON	: Pierrick MESSAGER
MONTERBLANC	: Alban MOQUET - Gaëlle EMERAUD-JEGOUSSE
PLAUDREN	: Nathalie LE LUHERNE
PLESCOP	: Benoît LALYS - Anne-Charlotte DE KERMENGUY- Jocelin KIZIBOUKOU
PLOEREN	: Pascal LE BOUEDEC - Christine LE GOUËF - Jean-Louis BERTHOU
PLOUGOUMELEN	: Stéphanie GUILLEMOT - Antoine MERLET
SAINT-ARMEL	: Philippe TREMOUREUX
SAINT-AVE	: Anne GALLO-KERLEAU - Thierry EVENO - Morgane LE ROUX - Yannick CADIOU - Tugdual GOALLO
ST GILDAS DE RHUYS	: Frédéric PINEL
SAINT-NOLFF	: Gwendal LE DERRIEN
SARZEAU	: Jean-Marc DUPEYRAT - Vincent CHARLIN - Dominique GODEFROY
SENE	: Clément LE FRANC - Françoise MERCIER - Rémi VIDOR - Régis FACCHINETTI
SULNIAC	: Ludovic SAMSON - Marie-Andrée LUHERNE
SURZUR	: Noëlle CHENOT - Yvan LE NEVE - Eric MAHE
THEIX-NOYALO	: Christian SEBILLE - Siegried MENAHEZE - Michel BERTHE - Isabelle MARROI
TREDION	: Jean-Michel CHOQUET
TREFFLEAN	: Gwenaël LE FLOCH - Nadine MIGNOT
VANNES	: David ROBO - Virginie TALMON - Fabien LE GUERNEVE - Hortense DOMIC - LE PAPE - Julien BONAMY - Hortense DES POMMARE - Michel GILLET - Karine SCHMID - Olivier LE BRUN - Monique JEAN - Chrystel DELATTRE - Vincent GICQUEL - Sanaa TOULI-BENABDALLAH - Roland LUC- Isabelle GOURTAY - Fabrice AMEDEO - Catherine LATOUR - Patrice KERMORVANT - Léa BARREAUD - Audrey ESSOLA - Michel LECLERC - Franck POIRIER - Charles DE WILLIENCOURT - Valentin LEGROS

Ont donné pouvoir :

ARRADON	: Alain TOUREAU a donné pouvoir à Anne GALLO-KERLEAU
GRAND-CHAMP	: Dominique LE MEUR a donné pouvoir à Julian EVENO
SAINT-NOLFF	: Karine ALBANHAC a donné pouvoir à Gwendal LE DERRIEN
SARZEAU	: Corinne JOUIN - DARRAS a donné pouvoir à Vincent CHARLIN
VANNES	: Maxime HUGE a donné pouvoir à - Chrystel DELATTRE

Le Président,
David ROBO

Envoyé en préfecture le 30/04/2026
Reçu en préfecture le 30/04/2026
Publié le
ID : 056-200067932-20260416-260416_DEL02-DE

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 16 AVRIL 2026

SECRETARIAT GENERAL

DETERMINATION DU NOMBRE DE VICE-PRESIDENTS DE GOLFE DU MORBIHAN - VANNES AGGLOMERATION

Monsieur le Président présente le rapport suivant :

Conformément à l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales, le nombre de Vice-Présidents est déterminé par l'organe délibérant, sans que ce nombre ne puisse excéder 20% de l'effectif de celui-ci, ni excéder quinze Vice-Présidents.

L'organe délibérant peut, à la majorité des deux tiers, fixer un nombre supérieur de Vice-Présidents, sans pouvoir dépasser 30 % de son propre effectif et le nombre de quinze.

Pour Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, ce nombre ne peut pas excéder quinze Vice-Présidents.

Il vous est proposé :

- *d'arrêter à quinze (15) le nombre de Vice-Présidents pour Golfe du Morbihan - Vannes agglomération ;*

- *d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.*

POUR : 87 VOIX	CONTRE : 1 VOIX	ABSTENTION : 1 VOIX

Monsieur le Président,
David ROBO

Les secrétaires de séance,
Morgane LE ROUX

Michèle MAINGUY